

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE



VENEZ TÉMOIGNER SUR
[MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE](https://mfp.fr/mobilisationfonctionpublique)

**39% DES AGENTS TERRITORIAUX
SONT TOUCHÉS PAR
UNE MALADIE CHRONIQUE
(DEUX FOIS PLUS QUE LA MOYENNE NATIONALE).**

**LORSQUE NOS AGENTS SOUFFRENT,
C'EST TOUT LE SERVICE APPORTÉ AU PUBLIC
QUI SOUFFRE !!**

MOI, AGENT TERRITORIAL,
JE FACILITE VOTRE
QUOTIDIEN...
MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!



**POUR CERTAINES
COLLECTIVITÉS, MA SANTÉ
NE VAUT RIEN.**

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge *a minima* à 50% par leur employeur (en moyenne 244 euros par an et par salarié). Pour les agents territoriaux, la participation de la collectivité est très inégale voire nulle. Seul **1 agent territorial sur 3** bénéficie d'une aide financière pour sa couverture santé.

**POURQUOI DES COUVERTURES
SI DIFFÉRENTES ENTRE AGENTS ?**

Les agents ont des garanties très disparates d'une collectivité à l'autre. Pour les plus chanceux, santé et prévoyance, parfois santé ou prévoyance... et pour la majorité des agents, rien !!

Seules 12% des collectivités de petite taille participent à la couverture de leurs agents. Est-ce normal que l'aide dont bénéficie un agent dépende de la taille de sa collectivité ?

ALLER CHEZ LE MÉDECIN PEUT ÊTRE UN LUXE !!

Les agents territoriaux de catégorie C (plus de 8 agents sur 10) perçoivent les plus petits salaires (1420 euros). Un grand nombre d'entre eux est en plus à temps partiel. En cas d'arrêt de travail pour un problème de santé, leur précarité s'accroît et peut les faire basculer sous le seuil de pauvreté. Ce n'est pas un scoop, l'employeur public le sait mais que fait-il pour changer ça ?